

## **Réponse à l'interpellation de M. le Conseiller communal Léon de Perrot intitulée « 30 km/h de nuit : Lausanne, Morges...Nyon » déposée au Conseil communal du 7.10.2019**

---

Monsieur le Président,  
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Nous vous soumettons, ci-dessous, la réponse relative à l'interpellation de M. le Conseiller communal Léon de Perrot intitulée « 30 km/h de nuit : Lausanne, Morges...Nyon » déposée au Conseil communal le 7.10.2019.

La Municipalité est consciente de la problématique du bruit nocturne généré par le trafic, et les services concernés restent attentifs à l'évolution des mesures qui pourraient améliorer la situation.

Pour rappel, suite à l'étude du bruit routier, plusieurs tronçons ont été assainis ces dernières années par la mise en place d'un revêtement phono absorbant. La diminution de la limitation de vitesse nocturne est un outil complémentaire qui pourrait être appliqué et qui fait partie des préoccupations de la Municipalité, notamment pour des questions de santé publique.

Toutefois, bien que l'essai de la Ville de Lausanne, par exemple, ait montré de bons résultats, sa mise en œuvre à l'échelle de Nyon nécessite des études ciblées et détaillées.

Par ailleurs, nous pouvons vous informer que la Municipalité planche actuellement sur la mise en zone 30km/h d'une majeure partie du centre-ville.

Afin de répondre de manière précise aux questions posées par l'interpellateur, un groupe de travail réunissant l'ensemble des services concernés par cette problématique va analyser la situation à Nyon en termes de gestion des vitesses de nuit en ville et appréhender les effets de la mise en œuvre d'une telle mesure.

Adopté par la Municipalité dans sa séance du 4 novembre 2019.

Au nom de la Municipalité

Le Syndic :

Daniel Rossellat



Le Secrétaire :

P.-François Umiglia